

Conseillers en exercice :	27
Présents :	25
Pouvoirs :	2

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 014-211407127-20230124-2023010-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/01/2023**

Référence de la délibération : 10-CM-2023-010
Date de convocation du CM : 18/01/2023

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 24/01/2023**

10-CM-2023-010 – Rapport d'activité 2021 du Syndicat de Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise – SYVEDAC.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-39,

Considérant que le Syndicat de Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise – SYVEDAC – a transmis son rapport d'activité de l'année 2021,

Après avis de la commission Urbanisme du 9/01/2023,
Sur proposition de Monsieur BERTHAUX, rapporteur de ce dossier,

Le Conseil Municipal,

Article 1 : **PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2021 du Syndicat de Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise – SYVEDAC.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière,
- Monsieur le Président du Syndicat de Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise – SYVEDAC.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Christian LE BAS

